

Bunia, 24 Septembre,
2025

COMMUNIQUE DE PRESSE

N°003/CdC-RN/2025

Le Gouverneur Militaire de l'Ituri suspend les activités minières dans les zones jadis contrôlées par les groupes armés et l'arrivée de la Société Horizon dans le partenariat MGM à Mongbwalu réaffirme le rétablissement progressif de l'autorité de l'État

Le cadre de Concertation sur les Ressources Naturelles se félicite de la décision historique prise par le Gouverneur Militaire de la province de l'Ituri, Lt Général Johnny LUBOYA N'KASHAMA d'ordonner la suspension immédiate de toutes les activités minières artisanales et semi-industrielles dans les zones récemment reprises aux mains des groupes armés. Cette mesure courageuse et salutaire intervient dans le sillage des récentes opérations militaires ayant permis le rétablissement de l'autorité de l'État congolais sur des territoires longtemps livrés à l'anarchie et à l'exploitation illégale. Elle constitue une étape décisive dans le processus de pacification et de restauration de la souveraineté nationale dans la province.

Nous saluons également les démarches faites par la Société Mongbwalu Goldmines (MGM) de ramener la Société Horizon dans le partenariat du projet Mongbwalu. Nous apprécions les démarches faites jusque-là et nous soulignons que la province a besoin d'une exploitation industrielle pour booster son développement. Néanmoins, nous restons prudents de prendre une position à ce stade sur la crédibilité et la capacité technique et financière de la société Horizon.

Nous tenons à exprimer notre pleine et entière satisfaction quant au rétablissement de l'autorité de l'État dans ces zones. Cette reconquête permet de mettre un terme au pillage organisé des ressources naturelles de l'Ituri, qui alimentait depuis des années les conflits et privait la population de revenus essentiels à son développement. La suspension temporaire des activités a pour objectif premier de procéder à un assainissement complet du secteur. Elle permettra aux autorités compétentes de :

1. Procéder à l'identification et à l'enregistrement formel des artisans miniers opérant dans ces zones.

2. Sensibiliser les acteurs sur le cadre légal, en particulier les dispositions du Code minier congolais.
3. Mettre en place un dispositif sécuritaire robuste pour garantir la protection des personnes et des biens.

Recommandations pour une exploitation responsable et bénéfique

Face à cette nouvelle dynamique, nous lançons un appel solennel à l'endroit de tous les orpailleurs :

- Nous les exhortons à se conformer strictement aux dispositions du Code minier.
- La reprise future des activités devra se faire dans un cadre légal et régulé.
- Il est impératif que chacun s'acquitte de ses obligations fiscales, notamment le paiement des taxes et redevances dues à l'État. Ces ressources sont vitales pour le financement des services publics et des projets de développement communautaire dans la province.

Parallèlement, nous recommandons instamment aux autorités provinciales et nationales de :

- Etendre la mesure dans d'autres parties de la province notamment d'autres régions du territoire de Djugu, territoire d'Irumu, territoire de Mahagi, Mambasa et Aru ;
- Renforcer de manière permanente la sécurité dans ces zones pour dissuader toute tentative de retour des groupes armés et garantir un environnement stable pour les travailleurs ;
- Mettre en place un mécanisme transparent et efficace pour la canalisation et la gestion des taxes perçues. La traçabilité des recettes est essentielle pour bâtir la confiance et démontrer aux populations que les fruits de l'exploitation minière sont réinvestis dans leur bien-être ;
- Redynamiser le Comité Provincial de suivi des activités minière, au niveau provincial, territorial et au niveau des Entités territoriales Décentralisées pour faciliter ou maintenir un espace de dialogue permanent et d'échange entre parties prenantes ;
- Veiller à ce que la présence des militaires dans les sites miniers pour des raisons opérationnelles ne soit transformée à une implication de ces derniers à se livrer à l'exploitation.

MGM et Horizon

- Privilégier une bonne consultation de toutes parties prenantes dans la mise à œuvre de leur partenariat
- Pour cette fois-là de construire une route butinée pour l'axe Iga barrière-Mongbwalu pour éviter les problèmes de délabrement de route en saison pluvieuse.
- Fournir les informations sur l'arbre de partenariat, les propriétaires réels et la source de financement de la société Horizon conformément à la norme ITIE 2023

La décision du Gouverneur Militaire, Lt Général Johnny LUBOYA N'KASHAMA ouvre une page nouvelle pour l'Ituri. Elle offre l'opportunité de construire une économie minière légale, responsable et au service du développement durable de la province. Nous resterons vigilants et engagés aux côtés des autorités pour accompagner la mise en œuvre réussie de cette importante réforme.

**Pour le CdC/RN,
Dieudonné Kasonia, Secrétaire Permanent**

Téléphone : +243 813 014 336